



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

Faits saillants
Séance extraordinaire du conseil des commissaires
20 mars 2019

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

Rapport annuel 2017-2018 ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-190227-CA-0127 approuvant le rapport annuel 2017-2018 et la date de sa présentation publique;
Annulation de la résolution

CC-190320-CA-0143 ATTENDU QUE l'ordre du jour de la séance du conseil des commissaires du 27 mars 2019 ne prévoit pas suffisamment de temps pour faire une présentation adéquate du rapport annuel 2017-2018 à la population;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier annule la résolution n° CC-190227-CA-0127 approuvant le rapport annuel 2017-2018 et la date de sa présentation publique.

Adopté à l'unanimité

Rapport annuel 2017-2018 ATTENDU QUE l'article 220 de la Loi sur l'instruction publique fait obligation à chaque commission scolaire de produire un rapport annuel pour informer la population de son territoire de ses activités;

CC-190320-CA-0144

ATTENDU QUE le rapport annuel proposé a été transmis à l'ensemble des commissaires le 18 février 2019 afin d'obtenir leurs commentaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte le rapport annuel 2017-2018 présenté au document n° SWLSB-2019/03/001-CA-00;

ET QUE, conformément à l'article 220.1 de la Loi sur l'instruction publique, le rapport annuel 2017-2018 soit présenté à la population à la séance du 22 mai 2019 du conseil des commissaires.

Adopté à l'unanimité